

## Déclaration d'adhésion à l'association KEP&Mail

Le/La soussigné(e)

Firme : .....

Adresse : .....

NPA, lieu : .....

Tél : .....

Personne de contact

Nom, prénom : .....

Fonction : .....

Tél, Fax : .....

E-mail : .....

Principaux domaines d'activités :

.....  
.....

Déclare vouloir adhérer à l'association KEP&Mail en tant que :

..... Membre

..... Société associée (sans droit de vote)

..... Petite entreprise associée avec CCT (sans droit de vote)

..... Petite entreprise associée (sans droit de vote)

Il/Elle déclare vouloir soutenir les objectifs de l'association ainsi qu'accepter les devoirs incombant à une telle affiliation, comme le versement des cotisations de CHF ..... par an selon annexe «Qualité de membre ». Il/Elle a pris connaissance que, selon l'article 3 des Statuts, c'est le Comité de direction KEP&Mail qui accepte les nouveaux membres.

Lieu et date : .....

Signature : .....

Annexe :  
Qualité de membre

## Qualité de membre

Il existe 4 sortes de membres selon les Statuts

Membre  
Société associée  
Petite entreprise associée avec CCT  
Petite entreprise associée

Les prestations de l'association KEP&Mail se différencient selon la qualité de membre:

Sorte de membre		Caractérisation					Cotisation annuelle
		Dans le domaine d'application de la CCT	Droit de vote et d'élection	Prestations de l'association	Collaboration lors de prises de position	Informations Participation à l' AG	
Membre	Chiffre d'affaires annuel >100 mio CHF <sup>1)</sup>	x	x	x	x	x	CHF 10'500
	Chiffre d'affaires annuel jusqu'à 100 mio CHF <sup>1)</sup>	x	x	x	x	x	CHF 9'000

Société associée					x	x	CHF 2'000
Petite entreprise associée avec CCT	Prestataire ayant l'obligation de s'annoncer, opérationnel exclusivement sur le plan régional et sans activité internationale	x				x	CHF 2'000
Petite entreprise associée						x	CHF 400

<sup>1)</sup> Selon le principe d'autodéclaration

Lors d'une adhésion groupée (associations, groupe d'entreprises etc.), le montant de la cotisation annuelle sera fixé individuellement par le Comité directeur. Ce montant correspond à un multiple de la cotisation de membre.

Pour les adhésions en cours d'année, la cotisation sera calculée au prorata dès le mois en cours.

Cotisation annuelle valable dès la décision de l'Assemblée générale du 4 mai 2017